

Cahier des charges du mémoire

Le mémoire est un travail écrit et personnel présentant une recherche originale visant à contribuer au développement des connaissances dans l'un des domaines qui concernent la logopédie. Par ce travail, l'étudiant montre qu'il est capable d'exposer et développer une question relevant de sa spécialité et prouve sa capacité à mettre en oeuvre les connaissances et les méthodes acquises au cours de ses études, selon une démarche argumentée, logique et cohérente.

Le mémoire fait partie du programme du Master et intervient pour une part importante dans l'évaluation de l'étudiant. Cependant, il doit rester un travail d'étendue limitée dont la préparation ne peut, par son ampleur, perturber les autres matières de l'épreuve.

Lignes directrices

L'introduction devrait se limiter à la théorie pertinente pour la compréhension du travail personnel. Elle doit permettre de situer l'état de la question et de justifier l'intérêt du mémoire. Elle permet également l'établissement d'une bibliographie. Même si des renvois peuvent être faits vers des ouvrages plus généraux permettant la compréhension du thème, les articles scientifiques dans des revues avec comité de lecture sont à souhaiter. En effet, le mémoire ne doit pas être considéré comme un précis ni un manuel.

Pour la partie empirique, la population doit être correctement ciblée, le matériel et la procédure, adéquats et l'outil statistique doit être bien compris par l'étudiant, a fortiori s'il ne l'a pas utilisé personnellement. L'étudiant doit ainsi être capable d'argumenter et de justifier l'emploi de cet outil. Il doit donc pouvoir discuter de la pertinence de son sujet avec le statisticien qui lui apporterait de l'aide.

Les mémoires se rapportant à l'analyse d'un cas doivent répondre à une question originale. Ils peuvent ainsi s'avérer pertinents si la description du cas permet de mieux comprendre ou de faire avancer les connaissances dans un domaine. Le mémoire ne doit donc pas se limiter à l'utilisation de dossiers existants. L'étudiant doit s'impliquer personnellement dans la récolte des données et éventuellement, dans le suivi et l'analyse de cas nouveaux.

Sur le plan de la forme, il conviendrait que le mémoire ne dépasse pas 60 pages (hors annexe) en Times New Roman 12 points, interligne 1.5. Un équilibre doit être respecté entre l'introduction théorique et la partie empirique. L'introduction ne devrait pas dépasser 1/4 de l'ensemble du texte. Un résumé doit figurer sur la quatrième de couverture ; ce résumé est également à transmettre sous forme de fichier électronique à Doriane Vanderschueren, en même temps que le dépôt du mémoire.

Remarque : l'étudiant est invité à consulter :

- les brochures d'aide à la réalisation des mémoires des Facultés de Psychologie UCL (<http://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/psp/documents/reglementmemoiremasterpsycho2007.pdf>) et ULB (<http://www.ulb.ac.be/psycho/fr/docs/students/guide/Mnotes.html>)
- ainsi que le manuel de l'APA, en bibliothèque (<http://books.apa.org/subpages/apastyle.cfm>)

Direction du mémoire

Le mémoire est effectué sous la direction d'un membre du Collège des enseignants ou d'un membre du corps académique de l'une des Facultés agréé par le bureau du jury du Master en logopédie.

Evaluation du mémoire

Il est évalué par un jury restreint, composé du directeur et de deux lecteurs. L'un des lecteurs peut être l'enseignant qui a évalué le projet de recherche de M1 et qui aura donc suivi la progression du projet. L'évaluation est basée sur le document écrit et sur sa présentation en séance publique.

Sauf si le jury restreint estime de manière unanime que le mémoire ne peut être reçu, le travail est présenté par l'étudiant et discuté avec les lecteurs en séance publique. La qualité de cette présentation est un des éléments de l'évaluation finale du travail. Dans le cas où le jury restreint refuse le mémoire, ses membres indiqueront en privé à l'étudiant les raisons de ce refus.

Modalités pour les mémoires à deux

- ❖ 2 mémoires avec une partie identifiable et éventuellement une partie commune
- ❖ la défense peut être commune (sur avis du promoteur)
- ❖ 1 ou 2 notes ? décision du Jury